

Jean-Baptiste André Godin au maire d'Esquéhéries, 7 mars 1885

Auteur·e : Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888)

Les folios

En passant la souris sur une vignette, le titre de l'image apparaît.

1 Fichier(s)

Informations sur le document source

Cote FG 15 (24)

Collation 1 p. (430r)

Nature du document Copie à la presse d'un manuscrit

Lieu de conservation Bibliothèque centrale du Conservatoire national des arts et métiers, Paris

Citer cette page

Godin, Jean-Baptiste André (1817-1888), Jean-Baptiste André Godin au maire d'Esquéhéries, 7 mars 1885, Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle) consulté le 15/12/2025 sur la plate-forme EMAN :

<https://eman-archives.org/FamiliLettres/items/show/51732>

Informations sur l'édition numérique

Éditeur Équipe du projet FamiliLettres (Familistère de Guise - CNAM) & Projet EMAN (UMR Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne Nouvelle)

Droits Familistère de Guise et Bibliothèque centrale du CNAM ; projet EMAN (Thalim, CNRS-ENS-Sorbonne nouvelle). Licence Creative Commons Attribution - Partage à l'Identique 3.0 (CC BY-SA 3.0 FR).

Présentation

Auteur·e [Godin, Jean-Baptiste André \(1817-1888\)](#)

Date de rédaction [7 mars 1885](#)

Lieu de rédaction Guise (Aisne) - Familistère

Destinataire [Hauet, Jules Isidore \(1842-\)](#)

Lieu de destination Esquéhéries (Aisne)

Description

Résumé Sur l'amélioration de la voirie d'Esquéhéries et une emprise sur des terrains appartenant à Godin.

Support La copie de la lettre utilise le papier du registre orienté dans le format paysage ; le texte est copié sur deux colonnes, chacune correspondant à une page de la lettre.

Mots-clés

[Construction](#), [Information](#)

Notice créée par [Pauline Pélissier](#) Notice créée le 14/06/2024 Dernière modification le 27/09/2024

Guise Familistère
7 mars 1881

Monsieur le Maire,

J'ai remis, hier, à M. Haudé, agent-royer, les plans et profils que vous m'avez fait l'honneur de m'adresser.

Je n'ai aucune objection à faire aux améliorations que la commune veut apporter à ses voies de communication ; néanmoins je considère qu'il y a un certain inconvenient pour moi à isoler la

pâture supérieure, autant que cela le fait, de la pâture du moulin, à moins qu'on ne me cède la partie qui est en face de l'entreprise que l'on fera sur moi ?

Je ferai, en outre, remarquer que le chemin qui me serait abandonné étant imprudent, ne pourrait être une compensation suffisante aux pâtures que l'on m'enlève.

Veuillez agréer, Monsieur le Maire, l'assurance de toute ma considération.

Godin

Monsieur Hauet, Esquierries.